

**FORMULAIRE 6A - CONFIRMATION DE LA LISTE D'INVENTAIRE PAR UN VÉTÉRINAIRE OU UN TIERS AUTORISÉ  
PROGRAMME DE CERTIFICATION DES TROUPEAUX POUR LA MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE**

\_\_\_\_\_  
(Nom du vétérinaire accrédité ou public, ou du tiers autorisé) (numéro de téléphone au bureau)

en ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

atteste que :

- tous les cervidés âgés de moins de 12 mois sont identifiés de façon à ce que le propriétaire ou l'éleveur soit en mesure de les retracer dans la liste d'inventaire du troupeau, ET
- tous les cervidés de 12 mois ou plus sont identifiés au moyen de deux dispositifs d'identification distincts, dont l'un est une étiquette officielle. L'identification des cervidés est conforme à toutes les exigences des gouvernements fédéral et provincial/territorial en matière d'identification officielles (s'il y a lieu).

Les registres ont été vérifiés et un rapprochement a été fait entre les deux types officiels d'étiquettes d'identification pour chacun des cervidés.

à la ferme :

Nom de l'exploitation \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Nom de famille \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_  
Signature du vétérinaire accrédité ou public ou du tiers autorisé